

Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :

...

Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

...

Réponse de M. Gomont



Bayeux le 4 septembre 2019

Monsieur Patrick Gomont
Président de Bayeux Intercom
A
Monsieur le Président
CRC de Normandie
21 Rue de Bouquet-Cs 11110
76174 Rouen Cedex

4 place Gauquellin Despallières
14400 Bayeux
Affaire suivi par Erwan Gouédard
gouedard.e@bayeux-intercom.fr
02.50.59.70.02

Objet : Réponse écrite au rapport écrit d'observations définitives de la CRC de Normandie relatif à la gestion de Bayeux Intercom de 2011 à 2017.

Monsieur le Président,

J'accuse réception du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes relatif à la gestion de Bayeux Intercom, portant sur la période 2011-2017.

Je tiens, dans un premier temps à renouveler les **engagements** pris suite au rapport provisoire, transmis en avril 2019, pour répondre aux obligations et recommandations formulées :

- Un véritable registre des délibérations va être mis en place, et la reliure des délibérations existantes débutera en 2019 (prévu au budget primitif).
- Les arrêtés de délégation vont faire l'objet d'une nouvelle rédaction afin de préciser clairement la portée et la nature des documents signés.
- Pour une meilleure lisibilité, les budgets annexes « Immeubles de rapport » et « pépinière » seront fusionnés en 2020.
- Les règles de gestion des AP/CP, dont celle de caducité, seront reprises dans un document formalisé et présentées au conseil communautaire.
- Le règlement Interne de la commande Publique va être mise à jour et présenté aux élus communautaires
- Un procès-verbal de transfert de l'école Letot de Bayeux, pour laquelle cette formalité n'a pas été accomplie, va être rédigé.
- Les annexes du compte administratif 2018 ont été corrigées suite aux remarques formulées durant le contrôle. Elles seront désormais correctement renseignées.
- Un travail important sur l'inventaire comptable est engagé.
La mise en place d'un inventaire physique sera réalisé dans le cadre de ces opérations.
Les opérations de transfert des travaux vers leurs imputations définitives sont en cours. Elles figurent dans le planning de travail de l'agent en charge des questions d'inventaire de Bayeux Intercom et doivent être terminées avant fin 2019.

Au-delà de ces engagements pris, je tiens à vous formuler des **remarques** sur deux thèmes abordés :

Si l'endettement de Bayeux Intercom est jugé important, cette situation est parfaitement connue des élus, le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 précisant à ce sujet que : « Les emprunts à réaliser en 2019 et 2020, porteront l'endettement à près de 23 Millions d'euros. Comme déjà annoncé dans le ROB 2018, Il conviendra de limiter le recours à l'emprunt sur la période 2021-2022, pour retrouver des marges de manœuvre en la matière ».

Si le ratio de désendettement était de 13 années au 31 décembre 2018, la prospective financière de la collectivité prévoit un retour à 12 années en 2021 et 11 en 2022.

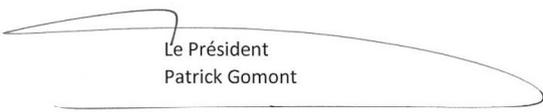
Concernant les zones d'activité, la Chambre rappelle que la commercialisation des zones correspond à une politique assumée de la collectivité, visant à ne pas déséquilibrer l'activité commerciale du centre-ville de Bayeux.

Il convient aussi de souligner que ces zones ont été réalisées, à l'époque, avec des niveaux de subventions très importants (aides liées à la fermeture de l'usine « Moulinex »). Bayeux Intercom a, alors, choisi de profiter de cette opportunité pour constituer un stock de terrains aménager à faible coût. Si de telles opérations devaient être portées aujourd'hui, le coût de revient serait autour de 45 € le m2 contre 17 à 25 € sur les zones aménagées par Bayeux Intercom. Ceci compense largement le coût financier pour la Collectivité lié au portage de ces opérations.

Enfin, j'observe qu'un certain nombre de **points positifs** ont été soulignés par la Chambre et je m'en félicite :

- La mutualisation des services est jugée ambitieuse et réalisée de manière complète et équilibrée. Les gains présentés aux élus communautaires sont validés par la Chambre, qui rappelle, aussi, que cela a permis de limiter de manière importante la progression de la masse salariale sur les deux entités.
- La parfaite légalité des procédures d'appel d'offres concernant le Centre aquatique et la Médiathèque est soulignée. La chambre relève, aussi, la fiabilité des estimations présentées aux élus communautaires, concernant les coûts de fonctionnement et la fréquentation des deux équipements.
- Les taux de fiscalité pratiqués par Bayeux Intercom, sont annoncés inférieurs à la moyenne Nationale (6.99% contre 9.07% pour la Taxe d'habitation et 22.82% contre 25.74% pour la CFE).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes respectueuses salutations.



Le Président
Patrick Gomont